

Commune LE BERNARD (Vendée)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Bernard dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc CHUSSEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/05/2024

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Jean-Claude BULOT, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Corinne CHARTIER, Bertrand DOUIN, Magali GODET, Marion USUREAU, Johnny CHABOT, Nadège THUBIN, Maxime BARBARIT, Audrey CHABOT.

EXCUSES – Antoine COUTANSAIS, Brice PIVETEAU, Priscillia MARTINEAU.

M. Maxime BARBARIT est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 a été approuvé.

Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L . 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marché inférieur à 100 000 € HT dont les crédits sont inscrits au budget (4°)		
Voie d'accès O'Fun Park	ATPR	6 350,00 €
<i>Bar-Restaurant Le Dolmen</i>		
Branchement EU/EP	ATPR	3 270,00 €
Lot 8- Cloisons Sèches Isolation	SARL GUIGNE	30 480,99 €
Renonciation du droit de préemption urbain (15°)		
DIA BRANGER BOCQUIER	257, Rue de la Villeneuve	264 100,00 €
DIA PERIOCHE DURA	2, Impasse des Ormes	239 400,00 €

24-05-023 – Affaires scolaires – Intervention Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année 2024/2025.

Depuis 8 ans, le Conseil Départemental n'apporte plus son aide financière pour le programme « interventions musique et danse en milieu scolaire » mais maintient l'accompagnement organisationnel réalisé par ses services (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique, etc) pour les années à venir.

Ces interventions sont destinées aux élèves de cycle 2 (CP-CE1-CE2) et de cycle 3 (CM1-CM2), à raison de 8 séances d'une heure par classe. La rémunération brute minimum appliquée aux intervenants est de 30 € par heure. Celle-ci est majorée de 3,40 € en cas de déplacement de l'intervenant à plus de 30 km de sa résidence familiale.

Ces interventions sont proposées dans la limite des disponibilités des intervenants susceptibles de répondre aux besoins exprimés par les écoles.

Pour les précédentes années, le Conseil Municipal, en accord avec la directrice de l'école, avait décidé

de poursuivre cette action culturelle au sein de l'école mais seulement pour une classe afin de limiter les dépenses. Depuis plusieurs années, ce sont les élèves de la classe de CE qui en bénéficient mais cette année, l'intervention profite à la classe de CM car la classe est plus nombreuse avec un effectif de 33 élèves.

Cette année, la charge financière supportée par la Commune pour cette action est estimée à 340 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide de maintenir ce dispositif « Interventions musique et danse en milieu scolaire » pour l'année scolaire 2024/2025 pour une classe, sous réserve de la disponibilité des intervenants.
- ✓ Demande au Conseil Départemental d'apporter son aide pour l'organisation de ce dispositif.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	12			

24-05-024 – Commande publique – Réhabilitation du bar-restaurant LE DOLMEN : Avenants n°2 au lot 5 Couvertures Tuiles et au lot 14 Plomberie Sanitaires Chauffage Ventilation.

Le marché du lot 5 Couvertures Tuiles a été attribué à la société NEAU CONSTRUCTIONS de Venansault pour un montant de 31 620,45 € HT. Un premier avenant a porté le marché à 32 181,51 € HT.

Des travaux complémentaires de maçonnerie sont nécessaires, et les gouttières prévues initialement doivent être modifiées. La plus-value générée s'élève à 803,28 € HT.

De plus, l'option hotte dans la cuisine n'avait pas été validée lors de la signature du marché. Cette option s'élève à 13 173,44€ HT.

Le lot 14 Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation a été attribué à la société PLOMBEO de Mareuil sur Lay pour un montant de 48 900,00€ HT. Un premier avenant a porté le marché à 46 514,43€ HT.

Commentaires :

M. BULOT ajoute que deux notifications d'accord de subvention ont été reçues : 56 573,38 € au titre du fonds vert et 50 000,00 € de la région au titre du « Fonds Pays de la Loire Investissement Communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Modifie le marché de travaux pour les lots suivants par voie d'avenant :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT HT			
		MARCHE DE BASE	MARCHE SUITE AVENANT 1	AVENANT 2	NOUVEAU MARCHE
5	NEAU CONSTRUCTIONS - Venansault	31 620,45 €	32 181,51 €	803,28 €	32 934,79 €
14	SARL PLOMBEO - Mareuil sur Lay	48 900,00 €	46 514,43 €	13 173,44 €	59 687,87 €

- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	12			

24-05-025 – Finances – Budget Parc de la Mairie : Décision Modificative n°1

Lors de l'établissement du budget, il semblait que la prestation de maîtrise d'œuvre avait été facturée en totalité, mais une facture de solde a été reçue pour 1 310,00€. Aucun crédit n'avait été prévu au chapitre 011 – Charges à caractère général.

De plus, le solde de la subvention départementale CCU a été versé pour 87 500,00€ contre 48 264,00€ prévu au budget.

La décision modificative suivante est approuvée, à l'unanimité :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6045 – Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	2 000,00 €	7473 - Participations du Département	39 236,00€
TOTAL	2 000,00 €	TOTAL	39 236,00 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	12			

Questions diverses

☞ Plate-forme ULM ;

L'arrêté préfectoral du 18 mars autorisant l'utilisation de plate-forme ULM avait conduit M. THEBAULT, gestionnaire, à proposer une charte de bonne conduite à M. le Maire. Celle-ci devait être présentée lors d'une réunion d'échange en mairie avec les pétitionnaires.

Cette réunion devait avoir lieu le 23 mai, mais elle a finalement été annulée en raison des propos récents tenus par M. THEBAULT à l'encontre de la collectivité.

Dans l'état actuel, M. le Maire souhaite échanger de nouveau avec M. THEBAULT et M. BOISSEAU avant de programmer une éventuelle réunion d'échange.

☞ Compte-rendu des Commissions :

- Animations (15/04 et 15/05/2024)

Organisation de la fête multi-associations du 6 juillet prochain : le repas sera préparé par Fanfan la Petite Bernardaise et le groupe de musique « Bobazar dans l'Soufflet » sera présent.

La deuxième commission a eu lieu sur la place de l'Abbé Baudry pour déterminer l'emplacement des stands pour le marché des créateurs du 7 juin. Corinne CHARTIER, en charge des animations, ajoute que l'ensemble des conseillers municipaux est convié à un tour du marché et un verre de l'amitié à 18h30.

- Communication (16/05/2024)

Présentation du Bernard Infos d'été.

☞ Organisation des permanences des élections européennes du 9 juin 2024

☞ Informations et/ou observations diverses :

♦ Remise des clés des logements de maintien à domicile le 24 mai à 11h : l'ensemble du Conseil Municipal est convié.

♦ Rénovation des ponts du Fief Bariteau et du Fief Chevalier 1

Revêtement la 1^{ère} semaine de juin pour une ouverture mi-juin

♦ Corinne CHARTIER rappelle les dates des prochains évènements : Marche de lutte contre le cancer

organisé par Vendée Grand Littoral le 25 mai, Concours de belote organisé par le Cercle de l'Amitié le 6 juin, Marché des créateurs le 7 juin, élections européennes le 9 juin, Soirée démonstration Zumba et moules/frites organisée par Matjilou le 22 juin, Kermesse de l'école le 29 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 21h25.

DEL-24-05-023	Affaires scolaires – Intervention Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année 2024/2025
DEL-24-05-024	Commande publique – Réhabilitation du bar-restaurant LE DOLMEN : Avenants n°2 au lot 5 Couvertures Tuiles et au lot 14 Plomberie Sanitaires Chauffage Ventilation
DEL-24-05-025	Finances – Budget Parc de la Mairie : Décision Modificative n°1

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU



Le secrétaire,
Maxime BARBARIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Maxime BARBARIT", written in a cursive style.